

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 465

Bibliographie: Que lisons-nous ?

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tente et nos candidates, un bulletin de vote commun étant adopté pour quatre groupes en tout cas, au moment où nous écrivons ces lignes. Parfois même, l'on nous a dit que, ne connaissant point de femmes dans les professions d'un groupe, l'on serait heureux de nos suggestions; et c'est justement dans ces cas-là que des femmes nous ont impitoyablement refusé une candidature; alors qu'au contraire, dans d'autres groupes, pour lesquels nous avions des candidates toutes prêtes et qualifiées, l'on nous répondait préemptoirement que ces professions-là n'étaient pas le fait des femmes! Ailleurs, encore, ce fut non pas sur le principe, mais sur la proportion des candidates féminines que l'on discuta, parfois même avec aperçue; et il faut comprendre aussi que, pour la psychologie masculine, accoutumée par une longue hérité à tenir les femmes pour un élément de moindre importance, cela doit être un apprentissage un peu surprenant à faire que de devouer tout à coup compter avec elles... Puis, la question de tactique s'est posée aussi pour notre Comité de la présentation de candidates féminines, là où une liste d'entente n'avait pas été acceptée par les groupements masculins, nous ne pouvions compter que sur nos seules forces, et dans certains cas que sur un faible nombre d'électrices, les femmes étaient peu nombreuses dans ces catégories de professions-là: question qui a été résolue par l'affirmative, une candidature féminine, même sans succès, ayant toujours une valeur de propagande féministe et professionnelle. Et encore, ce fut la constatation inquiétante, devant l'action combinée de tant de groupements, d'Associations, de Fédérations professionnelles, combien peu, combien mal, les femmes sont organisées: dans le groupe X, par exemple, qui réunit toutes les sténodactylistes, toutes les employées de commerce et de banque, toutes les vendeuses, toutes les commises, les diverses organisations professionnelles se sont exactement réparties les candidatures entre elles, au prorata de leur importance numérique d'abord, à celui du chiffre de leurs membres masculins et féminins ensuite. Eh bien! dans ce groupe, où sont nombreuses certes les travailleuses féminines, cette proportion ainsi calculée est exactement d'un siège sur 15. Quel enseignement! ...

Et ce n'est pas le seul, certes, à retirer de cette campagne. Comme éducation féministe, suffragiste, psychologique et politique, elle est précieuse. Précieuse en tous points, et nous saurons la mettre à profit.

Et maintenant, Mesdames les électrices: aux urnes!

E. Gd.

* * *

Liste des candidates présentées par le Comité féminin d'action :

Groupe III (professions du bâtiment) patrons: Mme CHOMEL, directrice de poterie.

Groupe IV (professions du bois et tapissiers), patrons: Mme WEVENETH-GUIONARD, courtepointière.

Groupe IV (professions du bois et tapissiers), Mme Andrée WIEGANDT, couturière, juge sortant; Mme DUPONT, couturière, juge sortant; Mme SIGRIST, lingère. Ces trois candidates figurent

tretien, pendant lesquelles je lui exprime mon intérêt et mon admiration, et l'embarras où je me trouverais si j'étais à sa place de devoir juger... Immédiatement, elle m'interrompt du geste et de la voix: « Oh! mais ces cas, je les connais si bien! Je sais tant de choses sur eux! le gamin des journaux, par exemple, c'est un anormal, un souffre-douleur de ses camarades, vendeurs de journaux comme lui. Famille déplorable. Ce n'est pas par une condamnation que l'on sauverait son cas... »

En effet, quand, peu après, nous nous levons tous dans la petite salle pour saluer la Justice qui rentre, ce sont deux acquittements sur trois qu'apporte Mme Kaminska. Acquittement pour le voleur de montre, eu égard à l'honnêteté sans tache de sa famille, qu'elle ne veut pas charger d'un casier judiciaire. Acquittement pour le précoce voleur de journaux, eu égard à ses déficiences mentales. Quant à la fillette qui se pavait dans des frusques dérobées, c'est deux mois de maison de rééducation qui sont prononcés, mais avec sursis, sa conduite à la fabrique où elle travaille actuellement devant être suivie de très près par une déléguée à la liberté surveillée. Les deux gamins, d'ailleurs, vont également être suivis, eux aussi, afin d'éviter des récidives.

Et maintenant, au tour des parents. L'un après l'autre, et hors de la présence de leurs enfants, l'homme à la figure creusée, la femme au châle vert, l'affreuse mère ébouriffée, Mme Kaminska les apostrophe et les admoneste. Leur responsabilité de parents, leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants, leur négligence, leur indolence, leurs faiblesses, leur paresse, leur saleté, leurs

sur une liste d'entente élaborée avec les candidats masculins.

Id. ouvriers: Mme KUNG, ouvrière fourrue.

Groupe VII (alimentation, coiffure, pharmacie, patrons): Mme EHINGER, directrice d'hôtel; Mme NEUHAUS, coiffeuse.

Id. ouvriers: Mme Claire MALEROFF, pharmaciene.

Groupe VIII (arts graphiques), patrons: Mme FATH, photographe; Mme HAAS, papetière. (Liste d'entente avec les groupements masculins.)

Tribune libre

A propos du salaire des ménagères

Une de nos fidèles abonnées nous communique sur cette question d'actualité, qui la préoccupe, les réflexions suivantes que l'on lira avec grand intérêt, même si l'on n'est pas d'accord — et nous croyons que ce sera le cas de nombreuses féministes — avec les craintes manifestées et les conclusions déduites par Mme Lasserre. Nous serons heureuses de publier sur ce sujet, à l'ordre du jour de tant de discussions, toute lettre que l'on voudra bien nous adresser, et quel que soit le point de vue qu'elle représente. (Réd.)

La première page du *Mouvement Féminin* du 26 octobre donnant un résumé des programmes politiques de nos meilleures féministes est pleine d'intérêt et très suggestive; elle nous fait regretter une fois de plus de ne pouvoir mettre dans l'urne un bulletin portant des candidates au Conseil national.

Un vœu exprimé à trois reprises, retenu plus particulièrement mon attention, et je voudrais dire ici les quelques réflexions que m'a suggérées cette revendication féministe.

Nos correspondantes voudraient que le travail des ménagères soit rétribué. Au premier abord, cette idée est séduisante: la femme aurait ainsi un peu d'argent bien à elle, légitimement gagné par son labour quotidien; les paraseuses ou les négligentes, celles qui détestent le travail ménager, seraient soutenues par l'idée du gain mensuel qui représenterait ce labour ingrat; gagnant au logis, elles seraient moins tentées de travailler au dehors. Enfin, les hommes de la famille apprendraient ainsi à estimer le travail de la femme. Peut-être cesserait-on d'entendre cette phrase: « Ma femme, elle n'a rien à faire! » alors que la dite épouse entretient seule, habille et nourrit cinq ou six personnes.

Oui!... mais que de difficultés déjà dans la seule application de la loi.

Qui, par exemple, rétribuerait la ménagère? Sera-t-il l'Etat si lourdement chargé déjà? A raison de 50 francs par mois pour chaque ménagère, et en supposant un demi-million environ de femmes rétribuées, nous arriverions en Suisse à la somme coquette de 300 millions par an! Sera-t-il chef de famille? Où serait alors, comme l'affirme une des correspondantes, l'augmentation du pouvoir d'achat du ménage? Il y a plus. Dans tout métier, il y a un contrôle du travail par celui qui paie. Vous représentez-vous une commission de contrôle passant dans les ménages à l'heure de midi, soulevant les couvercles des casseroles, inspectant nos armoires, découvrant nos lits, etc., pour juger si nous méritons notre salaire; je n'insiste pas.

vices, elle leur en parle à cœur ouvert, avec une élégance familière et chaude, les interpellant de « père » et de « mère » tout court, cette caractéristique étant pour elle l'essentiel. Je ne puis tout suivre et tout comprendre, mais j'admirer la vigueur et le bon sens de cette jeune femme, dont ce sermon pratique et populaire sur le rôle du père, sur la tâche magnifique de la mère, est fait pour influencer et frapper ceux qui l'écoutent très bâtie. Et ce n'est pas le moindre intérêt de ce tribunal des mineurs ainsi compris de ne pas se borner à moraliser les enfants, mais, à travers eux et pour eux, de moraliser aussi les parents, réalisant de la sorte, même dans des milieux lamentables et sordides, la valeur de l'unité familiale.

« J'ai souvent pensé que la femme pourrait un jour apporter une collaboration utile à l'œuvre des tribunaux pour enfants. Aujourd'hui, je suis certain qu'elle possède des qualités spéciales pour remplir les fonctions de juge dans ces tribunaux. »

Ces paroles du comte Carton de Wiart, l'initiateur des tribunaux d'enfants en Belgique, prononcées après avoir entendu une cause de Mme Grabinska, prédecesseur de Mme Kaminska au Tribunal des mineurs de Varsovie, ne les répétions-nous pas, nous aussi, de toute notre conviction, après une audience de ce tribunal?...

E. Gd.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Groupe IX (jardinage et transports), patrons: Mme FLEURIOT, fleuriste.

Groupe X (commerce, ouvriers): Mme RICARD, employée de commerce, juge sortant; Mme BRECHET, chef de rayon; Mme PORTMANN, sténodactylographe.

Groupe XI (professions libérales et maîtresses de maison), patrons: Mme LAMBOSSY, médecin-dentiste, juge sortant; Mmes F. GRANDJEAN et CHENEVARD-DE MORSIER, maîtresses de maison, juges sortant; Mme Emma KAMMACHER, avo-

cate, juge sortant; Mme FATIO-DELESSERT, maîtresse de maison (liste d'entente avec les groupements masculins).

Groupe XI, ouvriers: Mme P. SOLDINI, maîtresse d'école, juge sortant; Mmes Berthe JAQUET, Jeanne MATHEU et V. MAYSTRE, maîtresses d'école; Mme BISSAT, infirmière scolaire.

Groupe XII (professions libérales hors de l'agglomération urbaine, et agriculture), Cercle de Chêne-Veyrier-Puplinge: patrons: Mme Georges WERNER-FLOURNAY, maîtresse de maison; ouvriers: Mme ZWahlen, institutrice.

Id. Cercle de Pregny-Grand-Saconnex, patrons: Mme Ch. GIGNOUX, maîtresse de maison.

Id. Cercle de Vernier-Meyrin, patrons: Mme le Dr. Céline JICHLINSKI.

En plus de ces 29 candidates choisies sur une base de neutralité politique et confessionnelle, qui a été celle de tout le travail du Comité féminin d'action, l'Union des Syndicats et la Fédération des Syndicats chrétiens corporatifs présentent chacun de leur côté une liste, de 13 noms féminins pour la première, de 12 noms pour la seconde.

VARIÉTÉ

35° de vacarme

Qu'il devait faire bon vivre alors que les sirènes des fabriques ne déchiraient pas l'air, que les autos ne trompetaient pas, que les chemins de fer n'étaient pas inventés, et que l'on ne ne connaissait pas les miaulements hystériques des radios et des gramos! Les bruits d'aujourd'hui rendent insupportable la vie des citadins, et la nuit même ne leur impose pas silence. Ils pénètrent jusque dans les recoins les plus secrets de nos logis.

Connaissez-vous l'*audiomètre*? C'est une invention nouvelle, un merveilleux appareil qui évalue, pèse et mesure le bruit. Divisé en 100 degrés, il enregistre aussi bien le plus léger murmure que le plus effrayer coup de tam-tam. Il nous dit, par exemple, qu'il y a 60° de vacarme dans la rue animée d'une grande ville, 30° dans le métro, 25° dans la chambre où toutes les fenêtres sont fermées, et 35° si les fenêtres s'ouvrent. Donc, suffisamment de tapage pour nous imprunter et nous nuire; le bruit n'est, en effet, pas aussi inoffensif qu'il peut nous paraître; il gêne les bien-portants, et plus encore les malades.

L'ouïe en souffre tout d'abord: après de longues années de service, un grand nombre de chevignots souffrent d'*oreilles dures* et même de complète surdité. Mais c'est le système nerveux qui en est tout spécialement affecté. Voyez un peu comme certains animaux réagissent au bruit du tonnerre: leurs poils se hérissent et, aux forts coups, ils sursautent. Les humains aussi sont impressionnés par le bruit et, quand il s'enfle, leur respiration s'accélère, leur circulation sanguine souffre, et cela même pendant le sommeil. Notre cerveau et nos nerfs sont si continuellement fatigués, que nous en venons parfois à la complète dérégulation nerveuse.

Les ouvriers des usines sont souvent éreintés, mais moins à la suite de la fatigue du travail que de celle résultant du vacarme environnant; leur force nerveuse n'y peut résister à la longue, et le rendement du travail baisse. Le bruit contracte nos muscles: plus une machine à écrire est bruyante, plus fortement l'on tape sur les tou-



Que lisons-nous?

Quelques suggestions avant les achats de Noël

NORA WAISS: *La maison d'exil. Mœurs et vie intime en Chine moderne.* Chez Jeheber. 2 fr. suisses.

J. CARLING: *Cité maudite (Jérusalem)*, roman historique. Chez Jeheber; 2 fr. 50 suisses.

JOHN HAGENBECK: *Au pays du tigre royal.* Chez Jeheber; 2 fr. 50 suisses.

ALBÉRIC CAHET: *Lucile de Chateaubriand.* Chez Fasquelle, Paris; 20 fr. français.

DENYSE MAILLARD: *L'enfant américain au XIX^e siècle.* d'après les romanciers du Middle-West. 30 fr. français.

HENRY DE MONFRED: *Le drame éthiopien.* Illustré. Grasset; 15 fr. français.

MARIE GEVERS: *Le voyage de frère Jean.* 10 fr. français.

Princesse BIBESCO: *Egalité.* Grasset; 15 fr. français.

Id. — *Le rire de la naïade.* Grasset; 15 fr. français.

ANDRÉ MAURICE: *Magiciens et logiciens* (études sur la littérature anglaise). Chez Grasset; 15 fr. français.

MARIE OULIÉ: *Les Antilles, filles de France.* Coll. « Voyageuses de Lettres »: Fasquelle; 12 fr. français.

FRANÇOIS PORCHÉ: *Portrait psychologique de Tolstoï.* Flammarion; 18 fr. français.

PEARL BUCK: *La première femme de Yuan* (traduit de l'anglais). Chez Stock; 15 fr. français.

SERGE LIFAR: *Du temps que j'avais faim* (Souvenirs du célèbre danseur russe). Chez Stock.

NOËL ROGER: *Le nouveau Lazare.* Chez Fasquelle; 12 fr. français.

Vont paraître chez Stock:

GÉNÉVIEVE FAUCONNIER: *Les étangs de Ladoube.*

SIGRID UNSET: *La Couronne.* (Série des: Christine Lavrandsdatter.)



Publications reçues

L'Education en Suisse. (Édité à Genève, rue de la Pélisserie, 18.)

L'Education en Suisse est une publication utile